



Janvier 2016

Stratégie pour le développement durable 2012-2015

Aperçu de la mise en œuvre des mesures du plan d'action

Note d'accompagnement du Rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie pour le développement durable 2012-2015

Le tableau suivant renseigne sur la mise en œuvre des mesures et sous-mesures du plan d'action.

1 – Protéger le climat et maîtriser les dangers naturels	
1a Prescriptions concernant les émissions de CO ₂ des voitures de tourisme	
1b Protection contre les dangers naturels	
1-1 Politique climatique de la Suisse après 2012	
1-2 Plan d'action Aviation et climat	
2 – Réduire la consommation d'énergie et promouvoir les énergies renouvelables	
2a Programme SuisseEnergie	
2-1 Stratégie énergétique 2050	
3 – Assurer un développement territorial durable	
3a Renforcement des transports publics	
3b Plan de mesures pour la mobilité douce	
3c(1) Stratégie de la Confédération pour le trafic de loisirs	
3c(2) Centre de services du DETEC pour une mobilité innovatrice et durable	
3d Développement de la politique d'agglomération	
3-1 Révision de la Loi sur l'aménagement du territoire	
3-2 Tarification de la mobilité	
4 – Accroître la productivité de l'économie en la dissociant de la consommation de ressources et d'énergie et réorienter les modes de consommation vers un développement durable	
4a(1) Réseau Construction durable Suisse	
4a(2) Standard Construction durable Suisse	
4a(3) Meilleure coordination avec les milieux de la construction	
4a(4) Influence sur les normes et réglementations du secteur de la construction	
4a(5) Gestion durable des immeubles	
4b(1) Achats publics durables de la Confédération	
4b(2) Informations sur les produits	
4b(3) Bilans écologiques / Méthodes d'analyse du cycle de vie	
4b(4) Information et sensibilisation pour une consommation durable	
4c Développement de la politique agricole	
4d Masterplan Cleantech	
4e Entrepreneuriat responsable	
4f Politique touristique durable	
4-1(1) Stratégie qualité de l'agriculture et de la filière alimentaire suisses	
4-1(2) Programme international FAO-PNUE	
4-1(3) Stratégie Santé animale	
4-2 Technologies de l'information et de la communication et développement durable	
5 – Exploiter les ressources naturelles de manière durable	

5a(1) Politique forestière 2020	
5a(2) Politique de la ressource bois	
5b Développement de la politique en matière de produits chimiques	
5c Promotion d'une politique intégrée du paysage	
5-1 Stratégie Biodiversité Suisse	

6 – Renforcer la cohésion sociale, promouvoir l'épanouissement culturel et l'intégration, relever les défis démographiques suffisamment tôt	
6a(1) Développement centre de compétences logement	
6a(2) Promotion de la construction de logements d'utilité publique	
6a(3) Encouragement à la construction de logements d'utilité publique par des outils d'aménagement du territoire	
6-1 Développement de la politique d'intégration de la Confédération	




7 – Améliorer l'état de santé de la population	
7a Promotion générale du sport et de l'activité physique	
7b Programme national Nutrition et mouvement	
7c Elimination des inégalités en matière de santé	
7-1 Politique de prévention axée sur le développement durable	

8 – Prendre ses responsabilités face aux défis planétaires en matière de développement et d'environnement	
8a Renforcement du régime international de protection de l'environnement	
8b Commerce et investissements internationaux	
8-1 Renforcement de la coopération au développement par des programmes relevant de l'économie verte	
8-2 Renouvellement des Objectifs du Millénaire pour le développement dans l'optique d'un développement durable à l'échelle planétaire	
8-3 Réforme et renforcement de la gouvernance internationale en matière de développement durable	

9 – Garantir le financement à long terme des budgets publics et des assurances sociales	
9a(1) Risques budgétaires concernant le changement climatique	
9a(2) Risques budgétaires concernant les allègements fiscaux	
9-1 Réforme écologique de la fiscalité	
9-2(1) Règles budgétaires pour l'AVS	
9-2(2) Règles budgétaires pour l'AI	

10 – Mettre à contribution les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation de manière systématique dans le cadre de la mise en œuvre du développement durable	
10a Intégration de l'éducation au développement durable dans le système scolaire suisse	
10b Formation non formelle et informelle au développement durable	
10-1 Intégration de l'éducation au développement durable dans le paysage suisse des hautes écoles	

Légende

	Mesure en grande partie mise en œuvre
	Mesure partiellement mise en œuvre ou en élaboration
	Mesure pas poursuivie